

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2017



**Date de convocation : 06/06/2017**  
**Date d'affichage : 06/06/2017**

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice : 11**  
**Présents : 07**  
**Votants : 09**

L'an deux mil dix-sept, le dimanche 11 juin à 19 Heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents: JC.GEFFROY, M.ROSSET, Adjoints,  
H.DANJOU - J.MAZUEL- Y.LE HIR- O.CHARTON –  
formant la totalité des membres en exercice.

Absents : C. CRETE (Pouvoir à Y. LE HIR) – V. LE GALL (Pouvoir à J.BLOUIN) –  
P.DERLY – T.NEYT

Jean-Claude GEFFROY a été élu secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MAI 2017 :**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 22 mai 2017.

### **APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EN TRAVERSE SUR LA RD716 (RUE BOULLENGER) ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE :**

Considérant que la commune d'Authevennes assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement en traverse sur la RD716, rue Boullenger ; par délégation à la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Considérant que le Département doit confier la maîtrise d'ouvrage des travaux cités définis en son article 4.1 de la présente convention, à la commune qui l'accepte ;

Considérant que la commune percevra directement la subvention du Département pour lesdits travaux;

Vu l'ensemble de ces éléments et après lecture de la convention de mandat ;

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de mandat pour la réalisation des travaux d'assainissement en traverse sur la route départementale n°716 (rue Boullenger) entre le Département et la commune d'Authevennes.

La commission travaux se réunira avant le début de chantier pour ajuster certains travaux devant les propriétés de riverains.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- PLU : Lors de la dernière réunion avec les services de l'Etat, ceux-ci souhaitent que la communauté de communes soit associée à une étude sur le devenir de l'ancienne friche DERLY. Aucun projet précis n'étant prêt à ce jour quant au devenir de cette friche, M. le Maire propose de continuer l'élaboration de notre PLU tout en laissant la possibilité d'une révision mineure lorsqu'un projet sera proposé.

-Jury des villages fleuris : mercredi 21 juin à 10h05.

-Concours des maisons fleuries : passage du jury le dimanche 2 juillet.

La séance a été levée à 19h30